



LA LETTRE DU GROUPE CGT DU CESER

SESSION PLENIERE DU 17 DÉCEMBRE 2025
ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE :
DES LEVIERS POUR LES TERRITOIRES
LIGÉRIENS

N°304

<https://cgt-paysdelaloire.org/>



L'étude du CESER s'appuie sur les auditions d'experts et de collectivités pour proposer des pistes favorisant l'atteinte de l'objectif de zéro artificialisation nette.

La CGT a voté l'étude.

L'ÉTUDE DU CESER

Ce document est disponible sur le [site Internet du CESER](#).

Pour le CESER, la trajectoire ZAN nécessite un double mouvement : laisser aux acteurs le temps de s'appropriier les enjeux et d'adapter leurs méthodes, tout en engageant dès à présent les trajectoires de sobriété foncière qui permettront d'atteindre l'objectif de 2050. Les retards pris aujourd'hui seront difficiles à rattraper demain. C'est pourquoi accompagner tous les territoires dans cette transition est une priorité.

Le CESER émet donc des messages que la CGT partage globalement, même s'ils pourraient être plus offensifs.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE STÉPHANE GODARD

La CGT remercie la rapporteure, le chargé d'étude et l'ensemble de la commission pour ce rapport et cette présentation innovante dans sa forme lors de cette session.

La CGT partage l'objectif de zéro artificialisation nette dès que possible, et en tout cas avant 2050.

C'est un enjeu de développement humain durable ! Plus d'artificialisation, ce sont des terres qui deviennent imperméables, favorisant les inondations et la déréglementation climatique. C'est aussi moins d'espaces pour la production alimentaire naturelle, poussant à l'intensification de l'agriculture aux dépens de la qualité des aliments. C'est enfin une biodiversité qui disparaît.

L'artificialisation peut être largement décorrélée de l'évolution de la

population. Il y a dans les Pays de la Loire des territoires ruraux qui perdent de la population et qui pourtant continuent à artificialiser, par exemple dans certains territoires du nord de la région, quand la métropole a fortement réduit son rythme de destruction des zones naturelles agricoles et forestières. Le tableau figurant page 15 dans l'étude est révélateur.

Il n'est pas question de s'opposer à la construction de logements, car la demande existe, du fait de l'augmentation de la population et de l'évolution de la structure des ménages. Il ne faut pas aller loin de cet hémicycle, rien que dans le parc situé juste à côté de l'hôtel de Région, des personnes dorment dans des tentes faute de logement. La CGT porte les revendications des salariés en matière de logement en lien avec l'emploi et les salaires notamment.

Toutefois, **cette construction doit se faire dans une démarche de densification de l'habitat et de mixité sociale,** même si pour la CGT l'objectif reste la disparition des inégalités sociales.

Cela impose de **lutter contre le NIMBY** (pas dans mon arrière-cour) et le rejet trop fréquent par les populations aisées de l'arrivée dans leur quartier de logements collectifs, dans une volonté classiste (racisme de classe quand il ne s'agit pas de racisme tout court) masquée parfois par le prétexte du respect de l'identité de leur commune ou de leur quartier. La CGT s'oppose donc à tout détricotage de la loi SRU.

Par ailleurs, l'acceptation de la densité passe aussi par une **véritable politique de la ville** pour ne plus faire des quartiers populaires des espaces de pauvreté et de discrimination. Cela passe par une rénovation urbaine réellement ambitieuse pour rendre l'ensemble des quartiers urbains vivables et ne pas pousser les classes moyennes à s'expatrier à plusieurs dizaines de km de leur lieu de travail, générant pour elles le stress et le coût des déplacements.

La CGT rappelle également que la rénovation énergétique des logements doit être soutenue, afin de favoriser la démarche d'améliorer l'existant plus que de construire sur des terres vierges.

Le ZAN passe aussi par une **politique de transport collectif** ambitieuse. Plus de trains, de cars et autres transports collectifs, c'est moins de voitures sur les routes, et moins de besoins d'infrastructures routières dévoreuses d'espaces.

La CGT partage également les messages du CESER en matière de foncier économique. Si l'implantation d'industries et plus généralement d'activités économiques est indispensable sur le territoire, pour permettre de répondre aux besoins d'emplois des populations, elle doit se faire dans un objectif de sobriété foncière. Si l'emploi doit être réparti sur tout le territoire, l'extension

de zones d'activités difficiles d'accès entraîne des coûts de déplacements pour les salariés, complexifiant l'accès à l'emploi des populations les moins aisées ou des plus jeunes qui n'ont pas de véhicule motorisé ou pas le permis.

De manière générale, le ZAN nécessite un **maillage territorial réfléchi, rapprochant le logement, les zones d'emplois notamment industriels et les services publics et privés**, ce qui impose un volontarisme en ce sens des collectivités locales, dans le cadre d'un SRADDET qui doit être ambitieux.

Nous voterons la contribution.

1

VOTES : l'étude a été adoptée par 74 voix pour, 1 contre et 7 abstentions.

Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21